

Publié le 7 février 2023



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 06 février 2023

Délibération n° 2023-009

**ENFOUISSEMENT DE RESEAUX RUE MAUBEC : CONVENTION AVEC ORANGE -
AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRÉSENTS : 43

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPAS, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

EXCUSE(S) AYANT DONNÉ PROCURATION : 5

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE À Jean-Louis COURONNEAU, Ghislaine BOUVIER À Eric SARRAUTE, Aude BLET-CHARAUDEAU À Patricia NEDEL, Jean-Charles ASTIER À Anne-Eugénie GASPAS, Maria GARIBAL À Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENT(S) : 1

Mesdames, Messieurs : Thomas DOVICH.

SECRETARE DE SEANCE : Madame Marie RECALDE

Monsieur Gérard CHAUSSET, Adjoint au Maire Délégué au Domaine public, Espaces verts, Mobilités et Travaux, rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la création du parc Maubec à Capeyron, la commune souhaite rénover la rue Maubec et réaliser en préalable l'enfouissement des réseaux électriques, de télécommunications et d'éclairage public.

Ces travaux visent à libérer l'espace public des mobiliers et supports gênants afin de bénéficier des emprises les plus confortables possibles pour les modes actifs, ainsi les supports électriques d'éclairage public et télécoms. Les câbles seront enfouis améliorant la co-visibilité et libérant des emprises dans cette voie étroite, en sens unique et traitée en zone 20.

L'enfouissement des réseaux permet aussi de faire baisser le nombre de pannes sur les réseaux aériens consécutives aux intempéries.

A ce titre, il est nécessaire de signer avec Orange une convention définissant les modalités techniques et financières des opérations d'amélioration et de dissimulation des réseaux, conformément à l'article L-2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La participation de la ville s'élève à 610.88 euros HT.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2224-35,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 24 janvier 2023,

ENTENDU le rapport de présentation,

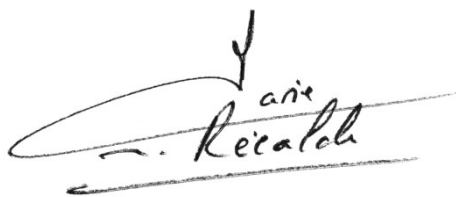
DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver les termes de la convention d'enfouissement de réseaux rue Maubec telle que proposée ci-jointe ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec Orange.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 06 février 2023



Marie RECALDE
Secrétaire de séance



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.